

# LA BOURSE ENSBA

## CURSUS DE 4 MOIS A L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS (PARIS)

Cette bourse est délivrée dans le cadre d'un accord de coopération entre l'ENSBA de Paris, l'Université des arts de Belgrade et l'Institut français de Serbie.

Elle couvre les frais d'inscription, les frais d'assurance sociale, les frais de vie à Paris du 1<sup>er</sup> octobre au 31 janvier et offre d'autres avantages pour études artistiques (achat de matériel spécifique).

### 1) Éligibilité

Sont éligibles à ce programme les étudiants :

1. ayant la nationalité serbe ;
2. francophones ;
3. inscrits à la Faculté des Beaux-arts de l'Université des Arts de Belgrade en 3<sup>ème</sup> année de licence ou en master ;

### 2) Composition du dossier de demande de bourse

1. curriculum-vitae en français ;
2. lettre de motivation en français ;
3. dernier relevé des notes obtenues ;
4. tout élément que l'étudiant juge utile d'apporter à l'appui de son dossier (autres diplômes, recommandations de professeurs, etc.) ;
5. un portfolio des travaux artistiques effectués.

**Note :** Pour les documents n°3 à n°4 les traductions en français ne sont pas obligatoires.

### 3) Dépôt du dossier et informations

**Les dossiers doivent être déposés ou postés à l'attention de :**

Vesna Adamović, chargée des mobilités  
Institut français de Serbie  
Zmaj Jovina 11 - 11 000 Beograd  
Tél: (011) 302 36 39 - courriel : [vesna.adamovic@institutfrancais.rs](mailto:vesna.adamovic@institutfrancais.rs)

**Date de clôture : 17 mars 2017. Aucun dossier accepté après cette date.**

### 4) Déroulement de la procédure

Les dossiers sont examinés à l'Institut français de Serbie. **Tout dossier incomplet ou inéligible est éliminé.** Les candidats dont les dossiers sont présélectionnés sont convoqués pour un entretien devant un jury au cours des mois d'avril et mai 2017. Le dossier du candidat sélectionné est envoyé à l'ENSBA pour acceptation.

**Le jury est souverain dans ses décisions et ses appréciations.**

**Les décisions du jury sont communiquées sur le site internet de l'Institut français en mai 2017.**